



Fiche de données de sécurité
Préparé conformément à Selon RPD
(DORS / 2015-17)

1. Identification de la substance / mélange et de la société / entreprise

- | | | | | |
|------------|---|--|--------------------------|-------------|
| 1.1 | Identificateur de produit | 12788SP | Date de Révision: | 11/11/2022 |
| | Nom du produit: | Logiball PR13 SPSF | Remplace: | Nouveau SDS |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Voir fiche technique.
Catalyseur | | |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | | | |
| | Société/Entreprise: | Logiball
4210 rue Jean-Marchand
Quebec, QC G2C 1Y6
Tél: 418-656-9767
www.logiball.com | | |
| | Fiche technique produite par: | info@logiball.com | | |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence: | CHEMTREC 1-703-527-3887 (Appels hors des Etats Unis d'Amérique)
CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux U.S.A) | | |

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, orale, catégorie 4
 Irritation des yeux, catégorie 2a
 Oxidising Solid, category 3
 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
 Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI
 Irritation cutanée, catégorie 2
 Sensibilisation de la peau, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole (s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

Persulfate de sodium

Mentions de danger

Oxidising Solid, category 3	H272-3S	Peut aggraver un incendie; comburant.
Toxicité aiguë, orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation des yeux, catégorie 2a	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Stot, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases de précaution

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P341	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges TBP ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u>	<u>Einec No.</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>
Persulfate de sodium	231-892-1	7775-27-1	75-100	H272-302-315-317-3 19-334-335 Acute Tox. 4 Oral, Eye Irrit. 2, Ox. Sol. 3, Resp. Sens. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3 RTI

<u>No.-CAS</u>	<u>Facteurs M</u>
7775-27-1	0

Informations Complémentaires: Le texte des instructions de danger GHS indiqué ci-dessus (le cas échéant) est indiqué à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.

Après le contact de la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après le contact visuel: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Water Fog

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Composés halogénés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réamorçage possible. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Eau pulvérisée Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Veillez consulter les réglementations en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Instructions pour une manipulation sûre: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas respirer les poussières. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.

Conditions de stockage: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. **STAR-SC13** Stocker à l'abri des combustibles et matériaux inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS
(US)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>ACGIH TWA</u>	<u>ACGIH STEL</u>	<u>ACGIH Ceiling</u>
Persulfate de sodium	7775-27-1			

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>OSHA STEL</u>
Persulfate de sodium	7775-27-1		

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection personnelle

Protection respiratoire: Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143) Masque à poussière efficace.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Gants imperméables. Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de

caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Aspect:	White crystals
Etat Physique	SOLIDE
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Non déterminé
pH	Non déterminé
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non déterminé
Point d'ébullition / plage (° C)	N.D. - N.D.
Point éclair, (°C)	999
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non déterminé
Température d'auto-inflammation (°C)	Non déterminé
Température de décomposition (° C)	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé
9.2 Autres informationsFR	
Contenu COV G / L:	0.00
Gravité spécifique (g / cm3)	2.595

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une réaction explosive peut se produire en cas d'échauffement ou d'incendie. STAR-10.1-REACT8 <undefined>

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Stable dans des conditions normales. Température de décomposition auto-accélérée (SADT / TDAA): 55°C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. STAR-10.3-REACT5 <undefined>

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Agents réducteurs. Métaux lourds Incompatible avec des acides forts et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). Acide benzoïque.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 oral: Aucune information disponible.

Inhalation LC50: Aucune information disponible.

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
7775-27-1	Persulfate de sodium	920 mg/kg, rat	> 10,000 mg/kg, rabbit		0.000	> 5.1 mg/l, rat

Informations

Complémentaires:

Aucune information

12. Informations écologiques

- 12.1 **Toxicité:**
- | | |
|----------------------|---------------------|
| EC50 48HR (Daphnia): | Aucune information. |
| IC50 72HR (algues): | Aucune information. |
| LC50 96HR (poisson): | Aucune information. |
- 12.2 **Persistance et dégradabilité:** Aucune information.
- 12.3 **Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information.
- 12.4 **Mobilité dans le sol:** Aucune information.
- 12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges TBP ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.
- 12.6 **Autres effets néfastes:** Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
7775-27-1	Persulfate de sodium	133 mg/l	116 mg/l	163 mg/l

13. Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 **Méthodes de traitement des déchets:** Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Une élimination incontrôlée ou un recyclage de cet emballage n'est pas permis et peut être dangereux. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives aux transports

- | | |
|---|-------------------|
| 14.1 Numéro ONU | UN1505 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | Sodium persulfate |
| Nom technique | non applicable |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 5.1 |
| Danger d'expédition subsidiaire | non applicable |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | non applicable |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable |
| EMS-NO.: | non applicable |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable |

15. Informations réglementaires

- 15.1 **Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:**

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	Non disponible
Code de mal danois - mélange:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège:	Non disponible
Classe WGK:	Non disponible

Règlements internationaux: comme suit -*** DSL canadien:**

Tous les ingrédients chimiques inclus sur inventaire ou sont exempts.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

16. Autres informations**Texte pour les déclarations de danger GHS indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Raisons de révision

Aucune information

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant

des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;
Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;

Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);

Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.